

Multiples employeurs, Droit et URSSAF

Par franck1967, le 28/05/2013 à 20:43

Bonsoir,

Je suis salarié en CDI dans le milieu de la santé. Travaillant en 12 h, j'effectue des vacations à distance de mon entreprise initiale (50 km) et il n'y a pas de concurrence. Ces vacations me sont rémunérées sur la base d'un CDD de remplacement. Cotisant plusieurs fois à l'URSSAF..., il m'a été rapporté que je pouvais faire remplir une Attestation salarié travaillant pour le compte de plusieurs employeurs afin de percevoir le trop payé. Pouvez vous m'en dire plus ? Merci

Par P.M., le 28/05/2013 à 22:09

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes sous contrat de droit privé ou sous statut de droit public... S'il s(agit d'un trop payé à l'URSSAF, a priori, ce n'est pas vous qui pouvez le récupérer directement...